

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 19 décembre 2023

La stabilité du budget agricole empêche de nouvelles pertes de revenu

Dans le cadre des débats autour du budget 2024 inscrits à l'ordre du jour de la session d'hiver, une grande majorité du Conseil national et du Conseil des États s'est prononcée en faveur du maintien au niveau actuel des moyens alloués à l'agriculture. L'Union suisse des paysans salue cette preuve de confiance envers les familles paysannes et les prestations qu'elles fournissent.

Les mesures d'économies du Conseil fédéral comprenaient des coupes importantes dans le budget agricole. Les paiements directs devaient à eux seuls être réduits de 55 millions de francs. C'était sans compter les décisions du Parlement. Le Conseil national et le Conseil des États ne veulent pas que les réductions du budget agricole entraînent une baisse supplémentaire du revenu des familles paysannes. Dans les derniers chiffres du Dépouillement centralisé des données comptables, Agroscope relève que ce revenu a baissé de 6,3 % entre 2021 et 2022 en raison du renchérissement, une unité de main-d'œuvre familiale n'étant alors plus rémunérée que de la modique somme de 56 100 francs par an. En parallèle, le Parlement reconnaît que le secteur agricole n'est pas responsable du déséquilibre qui mine le budget fédéral. Bien au contraire : depuis 20 ans, les moyens alloués à l'agriculture sont restés stables à 3,6 milliards de francs, tandis que les dépenses pour tous les autres groupes de tâches n'ont cessé d'augmenter. Les contraintes toujours plus nombreuses imposées à la production agricole n'ont à chaque fois entraîné qu'une redistribution des moyens, jamais une augmentation des contributions. Selon le modèle SWISSland, rien que la mise en œuvre des trajectoires de réduction des produits phytosanitaires et des pertes d'éléments fertilisants prévues dans le cadre de l'lv. pa. 19.475 entraîne une baisse du revenu net des exploitations agricoles de 81 millions de francs. L'Union suisse des paysans (USP) est donc fort soulagée de la décision du Parlement en faveur des paiements directs.

Une large majorité des parlementaires a également rejeté la réduction de 3,9 millions de francs dans la sélection animale, de même que les mesures d'économies de 6,2 millions de francs dans la promotion des ventes de vin, et approuvé le maintien des dépenses supplémentaires de 4 millions de francs pour les mesures de protection des troupeaux. Le débat autour de la réduction des contributions aux cultures particulières pour les betteraves sucrières s'est quant à lui terminé sur le compromis d'une réduction de 2 au lieu de 4 millions de francs.

À l'inverse de ce que laissent croire divers médias, le budget agricole n'augmente pas au fur et à mesure que le Parlement invalide la volonté du gouvernement. En effet, l'agriculture disposera l'an prochain de 7 millions de francs de moins qu'en 2023.

Renseignements :

Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54

Francis Egger, directeur adjoint de l'USP, tél. 079 280 69 66

www.sbv-usp.ch